

Plan de gestion des loisirs sur les terres de la Couronne de Temagami

Sommaire

Le processus de planification intégrée de la zone de Temagami (PIT) regroupe les trois projets de planification prévus au *Plan d'aménagement du territoire de Temagami* de 1997. Ces trois projets sont les suivants :

- la planification de la gestion de cinq parcs d'arrière-pays (catégories nature sauvage et voie navigable);
- la planification de la gestion de huit réserves de conservation adjacentes aux parcs;
- un plan d'utilisation à des fins récréatives des terres de la Couronne non réglementées dans la zone administrative de Temagami.

Située à environ 100 km au nord de North Bay et couvrant quelque 650 000 hectares, la zone de Temagami est réputée pour son paysage boisé accidenté et pour ses nombreuses ressources naturelles, culturelles et récréatives. La majeure partie de la zone est relativement éloignée, offrant solitude et défi à ceux qui cherchent une aventure récréative en arrière-pays. Temagami est une destination touristique depuis plus d'un siècle. Les visiteurs s'y rendent pour ses nombreux lacs et rivières qui offrent des possibilités exceptionnelles pour la navigation de plaisance, le canotage et la pêche

Les trois différentes composantes de la planification – parcs provinciaux, réserves de conservation et gestion des loisirs sur les terres de la Couronne – ont été intégrées en raison de l'étroite relation qui existe entre elles. Toutes trois touchent des aventures récréatives en région plus ou moins isolée et ont des modèles semblables d'accessibilité et d'utilisation. En regroupant les trois composantes, le processus de planification intégrée de la zone de Temagami tient compte des répercussions des décisions de gestion prises pour un territoire en particulier peut avoir sur ses zones adjacentes. Bien qu'elles aient été intégrées en un seul processus, les composantes ont cependant des règlements, des utilisations et aménagements permis et des impératifs de gestion qui lui sont propres.

Le cadre général de cette activité de planification intégrée se fonde sur le processus de planification des parcs provinciaux de l'Ontario. Ce processus comprend les étapes suivantes et offre des possibilités de consultation publique à chacune d'entre elles :

1. Mandat
2. Documentation de base
3. Options en matière de gestion
4. Plans de gestion préliminaires
5. Publication des plans de gestion approuvés

Ceci est la cinquième et dernière étape du processus de planification, soit la publication des plans de gestion approuvés. À ce moment-ci, le public est invité à examiner les plans avant leur mise en œuvre.

Tout au long du processus de planification, un certain nombre d'enjeux importants ont été soulevés et ceux-ci ont été traités dans la version définitive du plan de gestion.

Certains problèmes sont traités dans les trois plans, tandis que d'autres s'appliquent à une ou deux zones ou plans de gestion.

En ce qui concerne le plan de gestion des loisirs sur les terres de la Couronne, le plan de gestion approuvé comprend une description des enjeux originaux soulevés ou ciblés pendant le processus de planification, dont les suivants :

1. Entretien des installations récréatives sur les terres de la Couronne
2. Caches à bateau privées et commerciales sur les terres de la Couronne
3. Utilisation des sentiers de portage en place par des véhicules motorisés
4. Système de gestion des visiteurs des terres de la Couronne et des réserves de conservation
5. Utilisation des emplacements de camping du lac Tamagami
6. Lacunes en ce qui a trait à la recherche – Analyse des utilisations et de leurs répercussions sur la zone d'aménagement

Le plan approuvé décrit aussi les modes de gestion qui ont été retenus pour traiter les enjeux recensés. Le plan inclut également une section qui explique quand et comment ces modes de gestion seront mis en œuvre.

Les directives de gestion qui suivent sont comprises dans le plan de gestion approuvé des loisirs sur les terres de la Couronne :

- L'entretien des installations récréatives sur les terres de la Couronne sera pris en charge par le MRN en collaboration avec Parcs Ontario dans le cadre d'un partenariat d'entretien à l'avenir. L'entretien s'effectuera par étape, en commençant par la zone 1. Les zones de mise en œuvre sont indiquées sur la carte ci-jointe. L'entretien inclura les emplacements de camping, les portages, les sentiers de randonnée pédestre et les itinéraires de canotage, selon les mêmes normes que celles qui s'appliquent aux les parcs provinciaux adjacents.
- Sur la recommandation du partenariat d'entretien préconisé, le ministère des Richesses naturelles pourrait considérer effectuer un entretien minime sur les sentiers de randonnée pédestre à l'intérieur de la zone d'aménagement 2, à condition qu'une telle démarche ne nuise pas outre mesure à l'entretien de la zone 1.
- Un programme d'éducation du public axé sur l'utilisation récréative durable, le respect de l'arrière-pays et la promotion des itinéraires de canotage sous-utilisés sera élaboré.
- Un système de gestion des caches à bateau sera mis au point et appliqué aux régions problématiques seulement, en commençant par les lacs Driftwood, Iceland et Whitewater.
- Les VTT seront interdits sur les sentiers de portage actuels à l'intérieur des zones de mise en œuvre. La création de nouveaux sentiers de VTT sur les terres de la Couronne fera l'objet d'étude pour les endroits où de telles

utilisations sont permises en conformité avec le plan d'aménagement du territoire de Temagami et dans les endroits où les VTT ont perdu les possibilités d'utilisation en vertu de l'interdiction mentionnée plus haut.

- Le MRN affichera une limite d'utilisation de deux nuits consécutives pour tous les emplacements de camping des régions à grande utilisation comme la baie Ferguson sur le lac Temagami. Les possibilités de traiter du conflit au sujet de l'utilisation des emplacements de camping dans certains endroits sont extrêmement restreintes du fait que tous et chacun profitent de la même utilisation transitoire gratuite des terres de la Couronne.
- Dans la mesure du possible, on encouragera la recherche universitaire à l'égard des effets de l'utilisation récréative des terres dans la zone d'aménagement; les données ainsi obtenues serviront à orienter les décisions et orientations futures.

À toutes les étapes du processus de planification de la zone de Temagami, des consultations ont eu lieu avec les personnes intéressées, la population et autres paliers gouvernementaux. L'équipe de planification s'est servie des méthodes suivantes pour consulter les personnes intéressées et les citoyens concernés :

1. Communiqués de presse annonçant les différentes étapes du processus de planification et invitant le public à y participer.
2. Insertion de publicités-médias payées dans les médias appropriés.
3. Envoi par courrier direct d'avis concernant les différentes étapes de la planification et des prochaines réunions publiques.
4. Réunions d'information publiques dans les zones d'aménagement et dans les régions adjacentes.
5. Présence aux réunions publiques dans deux villes du sud de l'Ontario : Ottawa et Toronto.
6. Présence, sur invitation, aux réunions à huis clos des intervenants.
7. Discussions détaillées avec des groupes témoins à Temagami, Temiskaming Shores et Toronto.

Le public pourra examiner le plan de gestion des loisirs sur les terres de la Couronne approuvé pendant une période de 45 jours, dès sa publication.

Les plans de gestion approuvés pour chacune des trois composantes de la planification pourront être révisés ou modifiés de temps à autre selon l'évolution des enjeux ou des circonstances. Les plans seront révisés tous les dix ans environ, et on évaluera à cette occasion s'il y a lieu de les modifier. Toute modification à un plan en particulier sera effectuée en tenant compte des plans connexes faisant partie du processus de planification intégrée de la zone de Tamagami.